

## EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE  
27 juin 2026

DATE DE CONVOCATION  
21 juin 2026

DATE D’AFFICHAGE  
30 juin 2026

### NOMBRE DE CONSEILLERS

|                |    |
|----------------|----|
| EN EXERCICE    | 33 |
| PRÉSENTS       | 21 |
| PROCURATION(S) | 11 |
| VOTANTS        | 32 |
| QUORUM         | 17 |

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.  
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **VINGT-SEPT JUIN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT SIX à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :

Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

**Étaient présents** : MM. LEGO, AVOLLÉ, COQUELET, BALUT, GHOUL, CORNILLEAU, NDIAYE, DELIKAYA, RABOTOT

Mmes ROUSSELIN, BENAMARA, LEFEBVRE, POUHÉ, DESLANDES, ALTUNTAS, BEHILIL RAMDANE, ABOKI, FOUAK NTONDELE, LAMBERT, DEBOISSY.

formant la majorité des Membres en exercice.

**Étaient excusés** : MM. DOUCOURÉ, GRESSANT, MARC, GUILLON, SVINH et Mme DORDAIN, YERLIKAYA, CARDONA GIL, VINCENT.

**Était absent** : M. AÏT BABA

**Avaient donné pouvoir** : Mme DORDAIN à Mme DESLANDES, M. BOUCAT à Mme POUHÉ, M. DOUCOURÉ à M. CORNILLEAU, Mme YERLIKAYA à Mme ALTUNTAS, M. GRESSANT à M. LEGO, Mme CARDONA GIL à M. DELIKAYA, M. MARC à M. JAMET, Mme CADEIA à M. COQUELET, M. GUILLON à Mme LEFEBVRE, Mme VINCENT à Mme DEBOISSY, M. SVINH à Mme ROUSSELIN.

Mme Béatrice DEBOISSY

est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

### Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, DONY, FOURCHÉ, VANHOVE, Mmes ECHARD-GOUBERT, JEZ, BARBEY, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

### Délibération N°14

## ÉCOQUARTIER DES NOÉS - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PARCELLES ENTRE LA SILOGE ET LA VILLE - AUTORISATION

Mme Stéphaie Rousselin expose au Conseil municipal :

L'aménagement de l'écoquartier des Noés s'est achevé en 2017, proposant un vaste aménagement paysager composé notamment de jardins partagés et d'enclos dédiés à de la production maraîchère.

Propriétés de la SILOGE, ces espaces d'une superficie inadaptée à l'installation d'une telle activité, n'ont jamais réussi à attirer et sont restés à l'état de friche. Seul le poulailler partagé de l'association *Les Poulettes Rolivaloises* apporte de la dynamique sur le quartier. Quant au « bâtiment des jardiniers », hangar d'environ 80m<sup>2</sup>, prévu pour les jardins familiaux, il n'a jamais trouvé sa vocation.

Force de propositions, la Ville souhaite reprendre la gestion de ces parcelles, afin d'y installer des activités en cohérence avec la vocation première de l'écoquartier et l'engagement de la municipalité en faveur de l'environnement, labellisé par la démarche « Territoire engagé pour la Nature ».

Accusé de réception en préfecture  
02/07/2026  
Date de télétransmission : 30/06/2026  
Date de dépôt : 29/06/2026

Aussi,

- sur la parcelle BT160, une aire de jeux sera créée, ouverte avant les vacances d'été 2026.
- Les parcelles BT 154, 155, 156, 157 et 158 seront mises à disposition de l'autoentreprise *Les Petits Pas*, proposant des activités d'éducation à la l'environnement pour le grand public et les scolaires. L'objectif étant d'aménager ces enclos de manière à recréer les différents biotopes normands et devenir ainsi le premier site démonstrateur d'éducation à la Nature de Normandie, espace ludique et vertueux.

Par convention, préalable à une future rétrocession, la SILOGE met à disposition gracieusement ces parcelles à la commune.

Répondant à l'intérêt général local, cette mise à disposition est consentie à titre gracieux pour une durée de trois ans, sous réserve de la prise en charge par la commune des charges afférentes (fluides, taxe foncière, entretien courant), lesquelles seront récupérées auprès des *Petits Pas*.

**Sur la base de ces éléments,**

- **VU** la convention cadre avec la SILOGE pour la mise à disposition des parcelles de l'écoquartier des Noés à la commune ;
- **VU** le projet de convention de mise à disposition de ces mêmes parcelles à la société *Les Petits Pas*, *découvrir en s'amusant* ;

**le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité**

- **AUTORISE** M. Le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tous les actes y afférents, notamment :
  - L'état des lieux contradictoire préalable à la remise des clés;
  - Les éventuels avenants nécessaires à l'exécution de la convention, sous réserve qu'ils ne modifient pas les clauses substantielles.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,  
Et ont les membres signé au registre après lecture.



Accusé de réception en préfecture  
N° 2026-26-16-16  
Date de télétransmission : 30/06/2026  
Date de réception : 30/06/2026

**POUR EXÉCUTION CONFORME**  
**M. Antoine JAMET**

*Antoine Jamet*